



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sapeurs-pompiers professionnels

Question écrite n° 27574

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les risques croissants rencontrés par les sapeurs-pompiers dans l'exercice de leur mission. Qu'il s'agisse des agressions subies par les sapeurs-pompiers ou des risques liés à des évolutions technologiques (véhicule GPL, produits chimiques, etc.) les sapeurs-pompiers s'inquiètent de cette évolution. Ils souhaiteraient notamment que leur profession soit reconnue comme profession dangereuse et insalubre. Il souhaite connaître la suite que le Gouvernement entend donner à cette demande.

Texte de la réponse

Les accidents de Vénissieux et du tunnel sous le Mont-Blanc ont cruellement rappelé la dure réalité du métier de sapeur-pompier. Ces personnels exercent, en effet, leurs missions dans des conditions particulièrement difficiles et périlleuses. Les trop nombreuses disparitions en intervention, déplorées chaque année, en témoignent malheureusement : 20 sauveteurs sont décédés en service en 1998, 7 en 1999. Le ministre de l'intérieur souhaite d'abord rendre un hommage solennel et appuyé à tous les sapeurs-pompiers de France, qui méritent la reconnaissance de la Nation pour le lourd tribut qu'ils paient aux exigences des missions de sécurité. En ce qui concerne les véhicules équipés au gaz de pétrole liquéfié (GPL), le Gouvernement a immédiatement arrêté et engagé au plan interministériel des mesures de prévention. Une consigne opérationnelle a été diffusée par le ministre de l'intérieur à tous les sapeurs-pompiers, dès le 5 février 1999, afin de considérer tout véhicule en feu comme étant potentiellement un véhicule équipé au GPL et de prendre des mesures de sécurité adaptées. Le contrôle technique des véhicules à été élargi au dispositif GPL depuis le 1er mai et une nouvelle réglementation technique rendant la soupape de sécurité obligatoire en janvier 2000 sur les véhicules neufs a été validée le 4 août dernier. En outre, une étude technique et une campagne d'essais sur les risques liés aux explosions de véhicules fonctionnant au GPL en milieu confiné ont été effectuées par l'institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), fin juin et début juillet, sous le pilotage du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Un rapport simplifié préliminaire a été diffusé rapidement alors que les résultats complets sont en cours d'exploitation et d'élaboration. Quant au marquage des véhicules demandé initialement par les sapeurs-pompiers et proposé par le ministère de l'équipement, des transports et du logement (direction de la sécurité et de la circulation routière), à savoir une bande verte sur les plaques minéralogiques, il a été remis en question de crainte qu'il ne favorise les actes de malveillance. S'agissant des risques qu'affrontent les sapeurs-pompiers dans le cadre de leur métier, le ministre de l'intérieur, extrêmement attentif aux conditions d'intervention des sapeurs-pompiers, s'est engagé à les prendre en compte. Il conviendra donc de se pencher sur les difficultés rencontrées par nombre de sapeurs-pompiers, compte tenu des efforts physiques importants, du stress de l'intervention et de l'environnement hostile auxquels ils sont soumis au cours des opérations de secours, et qui requièrent un haut niveau d'aptitude physique, qu'il est parfois difficile de conserver jusqu'à la fin de leur carrière.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27574

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 mars 1999, page 1842

Réponse publiée le : 18 octobre 1999, page 6069